

**Demande de subvention
au Fonds communal pour le Développement Durable**

CONSEILS BIODIVERSITE POUR LE JARDIN

Conditions pour l'octroi de la subvention

Avez-vous déjà touché une subvention pour un conseil biodiversité au cours des 5 dernières années ? oui non

Coordonnées personnelles

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
NPA et Localité	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>

Jardin

Adresse du jardin	<input type="text"/>
-------------------	----------------------

NPA et Localité 1020 Renens

Villa PPE Immeuble locatif

Maximum 5 personnes présentes lors de l'expertise

Un·e expert·e en biodiversité vous contactera afin de fixer la date de la visite. Suite à son rapport, la Ville de Renens éditera une facture pour votre participation. Celle-ci s'élèvera à CHF 100.- pour les propriétaires de villas, et 50% de la facture de l'expert·e pour les immeubles et PPE.

Date de la demande	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
--------------------	----------------------	-----------	----------------------

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le Règlement communal et les Directives municipales régissant le Fonds pour le Développement Durable, en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Signer et envoyer à Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou ctc@renens.ch

Ne pas remplir

Date de la visite _____

Facture expertise CHF _____

Participation % _____

Facture Ville de Renens CHF / date _____